AgriKit

Petit guide à l'usage des professionnels de la ferme

Pistes pour soutenir et aider l'agriculteur.trice
et sa famille

FWA
MIG-EMB
FJA Fédération des Jeunes Agriculteurs
unab
GAS
agricall Wallonie asbl
Avec le soutien de la Wallonie
FUGEA
MEDENAM
UPV
Groupe de Soutien UAW
UN PASS DANS L'IMPASSE
EMSM

Introduction

En 30 ans, la Belgique a perdu 63% de ses fermes. Selon des études menées sur la pénibilité des secteurs d'activités, l'agriculture est considérée comme hautement stressante et présente, avec le secteur de la construction, les accidents de travail les plus graves et un taux de burn out de près de 30% des travailleurs.

De nombreux professionnels (vétérinaires, marchands, comptables, ...) côtoient au quotidien les difficultés que rencontrent les agriculteurs. Ces professionnels peuvent par conséquent être impactés par ces difficultés psychologiques et financières.

Suite à une résolution du Parlement Wallon votée à l'unanimité, visant l'amélioration du soutien social aux agriculteurs, un groupe de travail, piloté par Agricall, s'est constitué. Ce groupe de travail est composé de représentants du monde agricole (FUGEA, MIG, UAW, UNAB, FWA, FJA), des vétérinaires (UPV) et du milieu associatif du domaine de la santé mentale (Un Pass dans l'Impass et Emism) et juridique (Centres de référence en médiation de dettes telles que le GAS et Medenam).

Un premier outil est né de ce travail de groupe: "l'AgriKit". Cet outil est constitué d'un recueil de témoignages d'agriculteurs et de fiches pratiques de conseils et de contacts pour inciter les agriculteurs à demander de l'aide.

Confrontés, parfois impuissants aux difficultés des agriculteurs, nous espérons que ces fiches puissent aider les professionnels proches des agriculteurs. Ainsi, en cas de surendettement, de dépression, d'idées suicidaires, si l'agriculteur peut être orienté et aidé, nous souhaitons par conséquent un soulagement aussi pour ces professionnels.

Les fiches

1. La médiation de dettes non judiciaire
2. La procédure de réorganisation judiciaire
3. Dépression - être attentif et à l'écoute
4. Comment faire face à une personne qui parle de se suicider
5. Comment orienter une personne en difficulté
6. Etre soutenant sans se mettre soi-même en difficulté
7. Les préjugés - pourquoi les combattre?

Pour toutes informations ou pour recevoir le l'Agrikit complet en version papier, vous pouvez contacter Agricall - **0800/85.0.18** (10h-19h - les jours ouvrables) ou permanence@agricall.be

AgriKit

Comment orienter une personne en difficulté ?

De quoi s'agit-il ?

Il n'est pas facile de parler à quelqu'un qui rencontre des difficultés.
On a peur de le blesser, de le vexer, d'être indiscret ou de ne pas trouver les mots.
La pudeur et la gêne sont des sentiments naturels lorsqu'on est confronté à la souffrance d'autrui. Comment les dépasser ?

Qui est concerné ?

L'agriculteur ou sa famille peut avoir besoin d'aide à un moment donné. Tout conseiller ou proche de la ferme peut être témoin de la dégradation de la situation et se sentir impuissant.

Quand ?

Il est utile d'encourager et accompagner la personne dans les démarches d'aide, mais sans l'obliger. La personne doit se sentir prête. Parfois elle n'en a plus la force ou l'énergie. Un doux forçage peut alors être nécessaire.
Se renseigner sur les possibilités d'aide au préalable permet d'en parler, de laisser la porte ouverte et de saisir l'occasion d'agir quand elle se présente, comme prendre le téléphone pour fixer un rendez-vous.

Pourquoi ?

Il est plus facile de s'en sortir si des mots sur les difficultés ont été posés rapidement. Plus la personne s'enlise dans ses problèmes, plus elle s'isolera, aura peur de parler. Il est important de réagir avant que la situation ne mène à un point de non-retour.

Comment aider ?

Dites votre inquiétude lorsque la personne évoque son mal-être.
Évoquez des personnes qui ont vécu des situations similaires et se sont adressées à des organismes d'aide. Cela peut dédramatiser la dimension d'appel et le sentiment d'échec qui peut y être associé.
Si la personne évoque des problèmes de santé, dites-lui que c'est le moment de prendre soin de soi. Cela est une façon de dire et reconnaître que cela ne va pas et une ouverture à ce que l'aide se mette en place.
Proposez de prendre contact avec une personne de confiance (médecin traitant, famille ou voisin) pour relayer ce que la personne aura pu vous dire. Ainsi, plusieurs y seront attentifs.
Si vous sentez la situation dangereuse pour la personne ou autrui, un appel aux urgences ou à la police peut être nécessaire. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les personnes sont généralement soulagées qu'une limite soit mise là où elles sont dépassées.

Vers qui orienter ?

N'hésitez pas à prendre contact et à accompagner la personne au premier rendez-vous
Le médecin traitant
Agricall - 0800/85.0.18 - www.agricall.be
Finagri - **081/22 43 85** ou **087/ 22 09 93** mit der VSZ für Deutschsprachige
Un psychologue via un service de santé mentale - **www.cresam.be**
Groupe de soutien de l'UAW - **081/ 627. 495**
112 - si la situation est critique.

De quoi s'agit-il ?

La dépression peut se manifester selon différents symptômes :
Psychiques : dégoût, tristesse, manque de perspectives, incapacité à prendre des décisions, idées envahissantes, angoisses, douleur de vivre, fatalisme et/ou idées suicidaires
Comportementaux : agressivité, colères inopinées, alternance d'exaltation et tristesse, mises en danger (même si elles paraissent accidentelles), isolement, phobies
Physiques : perte de l'appétit, troubles du sommeil, douleurs, oppressions.
Tout n'est pas synonyme de dépression mais si vous constatez que plusieurs de ces symptômes perdurent, encouragez l'agriculteur à consulter.

Qui est concerné ?

La dépression touche toutes les classes sociales et tous les âges.

Quand ?

Si rien n'est fait, la dépression peut s'aggraver et devenir un facteur de risque important pour le suicide. Seul un professionnel de la santé est apte à poser un diagnostic mais en tant que proche de la ferme, **le rôle de chacun est extrêmement important**.. Plus tôt c'est repéré, mieux ce sera traité.

Pourquoi ?

Les incertitudes, le sentiment d'absence de maîtrise, ne plus trouver du sens dans son métier.
Le contexte de la reprise, la personnalité, le stress en continu peuvent contribuer au déclenchement d'un mal-être. D'autant plus quand des événements négatifs s'ajoutent: difficultés financières, séparation, tensions familiales, départ des enfants, perspective de l'arrêt.

Comment aider ?

- Le plus important est de montrer à l'agriculteur qu'il n'est pas seul.
- Même si vous n'avez pas de solution à sa souffrance, l'écouter, ne pas le juger et ne pas banaliser ce qu'il vit est déjà très aidant.
- Reconnaissez sa souffrance, prenez le au sérieux. Faites part de votre inquiétude pour lui suggérer de demander de l'aide.
- Si l'agriculteur déprimé vous agace car il se plaint, n'arrive pas à travailler, n'a plus d'envie...
  Dites-vous que ce n'est pas de la mauvaise volonté.
- Si l'agriculteur est agressif, ne répondez pas par l'agressivité...
  Dites vous que cette agressivité ne vous est pas adressée. C'est le signe de sa souffrance.
- De même, évitez des phrases comme: "Moi, à ta place ..."; "Réagis"; "Quand on veut on peut"; "Il suffit de ...", "Tu n'as qu'à ...". " "Si tu m'avais écouté..."; "Tu pourrais faire un effort"; "Il faudrait déjà vouloir t'en sortir".
- Ne répétez pas tout le temps les mêmes conseils en pensant que ça va faire réagir.

Vers qui orienter ?

N'hésitez pas à prendre contact et à accompagner la personne au premier rendez-vous
Le médecin traitant
Agricall - 0800/85.0.18 - **www.agricall.be**
Un psychologue via un service de santé mentale - **www.cresam.be**
Une équipe mobile - **www.psy107.be**
Ligne d'écoute - **107** - **www.tele-accueil.be** Die Telefonhilfe der Deutschsprachigen Gemeinschaft - **108**

Être soutenant sans se mettre soi-même en difficulté

De quoi s'agit-il ?

L'ambiance dans les fermes est morose. Le moral des agriculteurs est pour beaucoup assez bas. Il n'est pas facile d'être le témoin de la détresse de quelqu'un, d'autant plus lorsqu'on se sent impuissant. On se tracasse, bien au-delà du cadre professionnel. C'est d'autant plus difficile lorsque le vécu dont on est témoin rappelle une souffrance personnelle. Cela peut raviver des émotions et angoisses que l'on croyait dépassées.

On n'aidera pas de la même façon si on est émotionnellement trop impliqué. Il importe de préserver une certaine distance même si ce n'est pas facile, tant pour l'agriculteur que pour soi-même.

Qui est concerné ?

Tout professionnel qui côtoie de près ou de loin des exploitations agricoles: conseillers, marchands, organisations professionnelles, etc.

Quand ?

Le sentiment d'impuissance peut survenir lorsque

le conseil et le soutien que l'on essaye d'apporter ne semblent plus entendus ou efficaces.

On s'épuise à tenter d'aider. On est touché par la souffrance de l'agriculteur ou de sa famille au-delà du cadre du travail.

On peut alors être submergé par des émotions comme le sentiment d'injustice, la colère, la tristesse, le découragement, la culpabilité, etc., ce qui peut avoir un impact sur le travail et la vie privée.

Pourquoi ?

La crise se répercute en cascade sur tous les acteurs de la chaîne économique. Mais en tant qu'acteur économique, on n'est pas forcément outillé pour soutenir l'agriculteur qui est en souffrance (dépression, surendettement). Sa souffrance peut alors se révéler être contagieuse.

Comment aider ?

C'est avant tout à soi-même qu'il s'agit d'être attentif.

Parler à un autre professionnel peut permettre d'avoir un regard extérieur sur la situation et envisager les choses autrement.

Il importe de prendre en compte ses limites - nous ne pouvons pas tout - et de passer le relais lorsque les limites sont atteintes et/ou que la vie privée en pâtit.

Aider n'est pas sauver. Chacun fait ses choix, parfois malgré lui. Même s'ils ne sont pas en accord avec les vôtres, que la logique vous paraît particulière, il importe de les respecter. Au delà de l'efficacité des conseils, l'écoute et l'accompagnement aux côté de la personne sont précieux.

Vers qui orienter ?

Si votre sphère familiale et privée en souffre, passez le relais auprès d'un organisme d'aide ou de consultation.

N'hésitez pas à échanger avec d'autres professionnels.

Si cela fait écho à une souffrance personnelle difficile à gérer, n'hésitez pas à vous adresser à un psychologue qui pourra vous aider à faire la part des choses et prendre la distance nécessaire pour poursuivre votre travail.

Comment faire face à une personne qui parle de se suicider ?

De quoi s'agit-il ?

Lorsqu'une personne n'est plus en capacité de faire face à une situation qui s'impose à elle et qui constitue un obstacle insurmontable par le recours aux mécanismes ordinaires de la résolution des problèmes, elle tente à maintes reprises, d'arriver à une solution. Elle finit par trouver le moyen de résoudre ce problème en portant cependant atteinte à sa propre vie. Le suicide devient « une solution ». Soit, **s'il s'agit d'un choix, il n'en demeure pas moins le choix du désespoir**, un « choix arrêté par une conscience envahie et submergée. Soit il s'agit « d'une absence de choix ».

Qui est concerné ?

Le risque de suicide n'est pas nécessairement symptomatique d'une maladie mentale. Tout le monde peut être concerné par le suicide : les jeunes, les adultes et les personnes âgées, de toutes les classes sociales.

Quand ?

Le risque de suicide s'accroit en présence de **signes avant-coureurs** , du nombre et de l'intensité de ces signes : menace de blessure ou d'attentat à la vie, recherche de moyens pour se suicider ou accès à ces moyens, preuve ou expression d'un plan de suicide, expression écrite ou orale de la volonté de mourir, désespoir, colère, volonté de vengeance, adoption impulsive d'un comportement imprudent, consommation excessive d'alcool ou de drogues, comportement d'isolement, anxiété, agitation, sommeil anormal, brusques changements d'humeur, absence de raison de vivre ou de but dans la vie.

Pourquoi ?

Le suicide est un phénomène **complexe et multifactoriel. C'est l'accumulation de différents éléments** qui pousse la personne à envisager le suicide comme seule issue possible à ses problèmes, lorsque ses mécanismes habituels de résolution de problèmes se voient dépassés et ne fonctionnent plus. L'émotion prend le dessus sur la raison.

Comment aider ?

Attitudes à privilégier :

- Écoutez la personne sans la juger.
- Prenez au sérieux sa souffrance.
- Proposez-lui de l'accompagner dans une recherche d'aide.
- Renseignez lui les numéros des lignes d'écoute.
- Ne restez pas seul à devoir porter cette information

Attitudes à éviter :

- Mettre en doute les intentions de la personne suicidaire.
- Comparer sa situation à une autre pour dédramatiser.
- Recourir à la morale pour responsabiliser.
- Recenser les raisons de ne pas se suicider.
- Positiver à tout prix.
- Se laisser gagner par le fatalisme.
- Juger l'acte : une « bêtise », un acte lâche.
- Banaliser la souffrance ou la dramatiser.

Vers qui orienter ?

N'hésitez pas à prendre contact et à accompagner la personne au premier rendez-vous.
Médecin traitant, la famille et les proches
Centre de prévention du suicide et d'accompagnement « Un pass dans l'impasse » - **081/77.71.50**
Agricall **0800/ 85.0.18** - **www.agricall.be**
Un psychologue ou un psychiatre via un service de santé mentale - **www.cresam.be**
Lignes d'écoute : (gratuites et respectant l'anonymat) **107** - Télé-Accueil, **103** Ecoute-Enfants **0800 32123** - Centre de prévention du suicide de Bruxelles.

Le surendettement dans une exploitation agricole:
la médiation de dettes non judiciaire

De quoi s'agit-il ?

Les factures impayées auprès du vétérinaire, du marchand d'aliments, de l'entrepreneur, s'accumulent.
Il devient difficile de payer ses échéances bancaires sans retard.
Ces retards sont réguliers, le courrier n'est plus ouvert et la communication avec les fournisseurs est tendue voire rompue.

Qui est concerné ?

Tous les acteurs de la chaîne économique sont concernés: l'agriculteur, les fournisseurs, les banques, etc.

Quand ?

On parle de surendettement à partir du moment où l'agriculteur **ne peut plus faire face à ses engagements financiers de manière durable**. Il est conseillé de prendre contact avec un **service de médiation de dettes** dès l'apparition des difficultés.
Cela évite d'entrer dans une spirale où on paie un créancier à la place d'autres factures et où les retards entrainent des frais et intérêts qui gonflent encore les montants dus.

Pourquoi ?

Les causes sont multiples : la fluctuation des prix, une sécheresse, un divorce, une mauvaise gestion, une maladie, un manque d'information, des investissements mal calibrés, des problèmes sanitaires au sein du cheptel, ... Autant dire que **personne n'est à l'abri** d'une dégradation de sa situation financière. De surcroit, les structures d'aide sont méconnues et passer la porte d'un CPAS ou d'un service reconnu n'est pas chose aisée, ce qui retarde encore la prise en charge du problème.

Comment aider ?

Des procédures existent: la médiation de dettes non judiciaire et la PRJ
La médiation de dettes non judiciaire : le médiateur de dettes est neutre et impartial et il est tenu par le secret professionnel.
La médiation a pour objectif de **proposer un plan d'apurement des dettes aux créanciers**, tout en s'assurant que la personne peut continuer à **vivre dignement**. Le médiateur travaille tant dans l'intérêt de la personne que des créanciers, en essayant d'obtenir l'accord de tout le monde.
La médiation se pratique sur demande, est gratuite dans les CPAS. Elle est rapide à mettre en place puisqu'il y a très peu de formalités administratives et est **ouverte à tous, y compris aux entrepreneurs** même s'ils sont en faillite (pour des nouvelles dettes). La personne garde la maitrise de ses revenus et paie elle-même ses factures et les créanciers du plan.

Vers qui orienter ?

Il est important de réagir au plus vite et de se renseigner auprès de services reconnus et spécialisés.

Pour la médiation de dettes, il s'agit du **CPAS de la commune de résidence et d'Asbl agréées**. Il est aussi possible d'appeler le **1718** (numéro vert de la Région Wallonne) ou le **1719** (en allemand).

Vous pouvez aussi consulter **le portail de la Wallonie sur le surendettement** .
La liste des services de médiation de dettes s'y trouve.
Agricall - **0800/85.0.18** - **www.agricall.be**

De quoi s'agit-il ?

Pour de nombreuses personnes, la stigmatisation de la difficulté est plus difficile à vivre que la difficulté elle-même.
Quelques préjugés: les personnes dépressives manquent de volonté; les personnes stressées n'ont pas de caractère; ne pas payer ses dettes est de la mauvaise volonté; les problèmes financiers sont dus à une mauvaise gestion; pour gagner plus, il faut travailler et investir plus; etc.

Qui est concerné ?

Les personnes qui rencontrent des difficultés (familiales, financières, baisse de moral) vont avoir le sentiment d'être jugées.
L'agriculteur dont le métier est fondé sur des valeurs de courage, de travail, de force, de la parole donnée ou d'honorer ses dettes est d'autant plus exposé.
La proximité qu'implique le fait de vivre dans un village accroît encore le risque.

Quand ?

Même si l'agriculteur vous doit de l'argent ou s'il ne suit pas vos conseils, le condamner ne fera que retarder la résolution du problème.
Manifester son empathie est plus porteur que juger.

Pourquoi ?

L'un des effets les plus néfastes des préjugés
est qu'avec le temps une personne finit par croire ce qu'elle entend à son sujet. C'est alors une spirale négative qui s'installe.
De plus, **se sentir juger décourage la personne** qui en est victime de demander de l'aide.

Comment aider ?

Avant tout, **apprendre à connaître la difficulté** de l'agriculteur et ce qu'il a mis en place pour s'en sortir.
Quelques phrases utiles à dire plutôt que de juger quelqu'un en difficulté:

- Comment puis-je t'aider?
- As-tu quelqu'un à qui te confier?
- Je sais que ce n'est pas facile mais tu n'es pas seul.
- Ça peut arriver de rencontrer des difficultés.
- C'est une mauvaise passe mais des solutions existent.
- Je sais que tu fais pour un mieux.
- On ne changera pas le passé mais essayons de voir pour l'avenir.

Le surendettement dans une exploitation agricole : la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ)

De quoi s'agit-il ?

Un sursis, organisé par la loi et sous le contrôle du tribunal, qui protège l'indépendant personne physique et/ou la société de l'action de ses créanciers pendant un temps limité. Le temps de respirer pour pouvoir trouver des solutions amiables ou judiciaires.

Qui est concerné ?

La **PRJ** est accessible à **tous les indépendants**, agissant en personne physique (entrepreneur) ou à l'intervention d'une société (entreprise).
Les acteurs du monde agricole sont dorénavant tous concernés.

Quand ?

Quand l'agriculteur est confronté à un étranglement financier qui menace la continuité de son activité à court ou moyen terme.
La PRJ peut offrir des solutions qui, selon le cas,

- préviennent et empêchent la faillite ou
- permettent une poursuite de l'activité même lorsque la solution semble désespérée.

Pourquoi ?

Pendant le sursis, sauf exceptions, les **saisies** sont **suspendues**.
Selon le cas, il est alors possible de:

- soit négocier un plan amiable avec les principaux créanciers ;
- soit préparer un plan qui sera soumis au vote de l'ensemble des créanciers ;
- soit organiser un transfert de tout ou partie des actifs ou activités.

Comment aider ?

Au plus tôt une PRJ aura été entreprise, au plus tôt elle aura de chances d'aboutir.
Vous vous aiderez ou aiderez l'agriculteur en difficultés actuelles ou à venir

- en étant attentif aux signes avant-coureurs de difficultés prévisibles ;
- en étant informés ou en informant l'agriculteur de l'existence de solutions ;
- en dédramatisant le recours à ces procédures judiciaires qui n'ont rien d'infamantes;
- en ayant recours à ou en orientant vers des partenaires familiers de ce type de procédure.

Vers qui orienter ?

N'hésitez pas à prendre contact et à accompagner la personne au premier rendez-vous

- Les hommes ou femmes du chiffre (comptable, expert comptable, ...) ou de loi (avocat, ...)
- Agricall - 0800/85.0.18 - www.agricall.be
- Les syndicats et les associations présents dans le monde agricole

Ces personnes pourront

- analyser la situation ;
- élaborer des solutions ;
- guider pas à pas.

Vous pouvez aussi consulter le **portail de la Wallonie sur le surendettement**

AgriKit

FWA
MIG-EMB
FJA
Fédération des Jeunes Agriculteurs
unab
GAS
agricall
Wallonie asbl
Avec le soutien de la
Wallonie
FUGEA
MEDENAM
UPV
Groupe de Soutien
UAW
UN PASS DANS L'IMPASSE
EMISM